

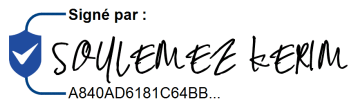
## ANNEXE

### ÉTAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION AVANT LA SIGNATURE DES STATUTS

---

- signature de la décision de nomination d'un commissaire aux apports en date du 15/10/2024
- signature du contrat d'apport en date du 04/11/2024

Conformément aux dispositions de l'article R. 210-5 du Code de commerce, cet état sera annexé aux statuts, dont la signature emportera reprise des engagements par la Société dès que celle-ci aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

Signé par :  
  
A840AD6181C64BB...